

## **Expérimentations « missions locales » : éléments de méthode à destination des DIRECCTE et des DR de Pôle emploi – Septembre 2018**

### **1. Message aux DIRECCTE et DR de Pôle emploi**

Le 18 juillet 2018, le Premier ministre a annoncé, à l'issue d'un atelier « Action publique 2022 » consacré au service public de l'emploi, la volonté du gouvernement de renforcer la coordination entre les différents acteurs du service public de l'emploi « grâce à une meilleure articulation entre Pôle emploi, les missions locales (accompagnement des jeunes) et les Cap emploi (accompagnement des travailleurs handicapés). L'objectif sera à la fois de simplifier le fonctionnement du service public de l'emploi pour les usagers et de favoriser les mutualisations ». Le sujet de la coordination des acteurs de l'accompagnement des travailleurs handicapés est au cœur de la concertation « offre de service aux personnes handicapées et aux employeurs » lancée le 19 juillet 2018.

S'agissant de l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi, le gouvernement a annoncé sa volonté d'encourager des rapprochements entre les missions locales et les agences de Pôle emploi sous forme expérimentale. L'idée n'est pas de procéder à des ajustements à la marge des relations entre Pôle emploi et les missions locales mais d'essayer de transformer en profondeur, là où les élus le souhaitent, l'articulation entre Pôle emploi et les missions locales, en partant des besoins des usagers et de la pratique des conseillers dans les agences de Pôle emploi